



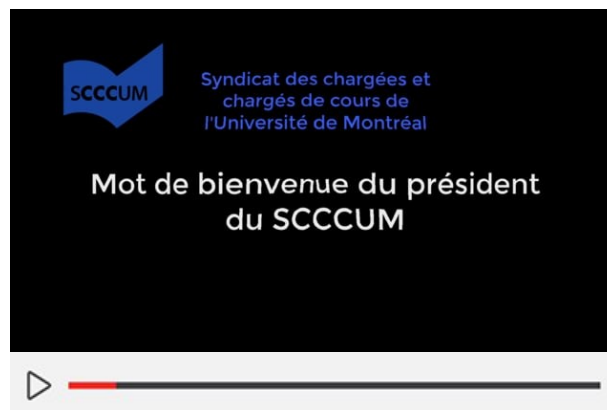
Syndicat des  
chargées et chargés de cours  
de l'Université de Montréal

Infolettre  
7 septembre 2018  
vol. 3, no 13



## Le mot du président

Dans la vidéo ci-dessous, Pierre G. Verge, président du SCCCUM, vous souhaite une bonne rentrée et vous invite à participer en grand nombre aux célébrations du 40e anniversaire de votre syndicat.



## Commentaire du président sur la secousse médiatique au sujet de la place des chargés-es de cours dans les universités

Chères et chers membres,

Je me dois de commenter l'actuelle secousse médiatique autour du financement des universités et

des conditions de travail des enseignantes et enseignants universitaires contractuels-es, en particulier à la suite [d'un reportage de Radio-Canada sur le coût des études universitaires](#) et de [la publication d'un rapport de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université \(ACPPU\)](#) qui dénonce la précarité dans l'enseignement universitaire. Ces publications mettent en évidence à la fois le sous-financement des universités et les mauvaises conditions d'exercice des chargés-es de cours, lesquels-les souffrent considérablement des conséquences de l'instabilité d'emploi, pour ne pas dire de la précarité. Malheureusement, elles ont aussi donné lieu à divers commentaires et déclarations médiatisées sur le rôle des chargés-es de cours, dont certains, que je me contenterai de qualifier de disgracieux, tentaient de faire un lien entre ledit rôle et une (supposée ou potentielle) baisse de la qualité de l'enseignement. On a également prétendu que les étudiants-es de premier cycle ne sont pratiquement plus en contact avec des professeurs-es (entendre de VRAIS-ES professeurs-es!) et sont ainsi privés-es d'introduction à la recherche. Ce faisant, on laisse entendre que les chargés-es de cours sont des enseignants-es inférieurs-es aux professeurs-es de carrière. La FNEEQ, notre fédération, a réagi promptement pour mettre en lumière l'importance des chargés-es de cours et leur grande compétence, et dénoncer tout lien entre elles et eux et une prétendue perte de qualité de l'enseignement (voir le texte ci-dessous). Je souhaite tout de même apporter ici quelques précisions sur la position de votre Syndicat au sujet de ces questions, ou tout simplement remettre les pendules à l'heure.

Il n'y a que deux différences fondamentales entre les professeurs-es et les chargés-es de cours, du moins en matière d'enseignement :

1. les professeurs-es ont un emploi permanent à temps plein et d'excellentes conditions de travail, les chargés-es de cours sont des contractuels-es ayant des conditions de travail qui sont, on le constate, loin d'être idéales;
2. les professeurs-es partagent leur temps de façon à accomplir quatre tâches, soit l'enseignement, la recherche, la contribution à l'administration au fonctionnement de l'institution et la contribution au rayonnement universitaire; ils soutiennent que la recherche est la plus importante de ces tâches. Les chargés-es de cours ont une tâche, soit enseigner (bien que presque toutes et tous, un jour ou l'autre, accomplissent bénévolement ou à rabais certaines des tâches pour lesquelles les professeurs-es sont rémunérés-es).

Les chargés-es de cours sont des enseignants-es universitaires hautement qualifiés-es et hautement compétents-es. En ce qui a trait à l'enseignement, nombre d'entre elles et eux sont aussi qualifiés-es (bien que différemment) que des professeurs-es, et les exigences de qualification qu'on leur impose sont très élevées; parmi ces chargés-es de cours, plusieurs donnent des cours d'introduction à la recherche ou sont également chercheurs-es, bien que dans un autre contexte de lien d'emploi. D'autres chargés-es de cours, souvent intégrés-es de façon indispensable aux cursus des formations à vocation professionnelle sont des spécialistes, des experts de leur discipline, et aucun-e professeur-e ne saurait les remplacer; elles et ils sont généralement plus près du « terrain » que les professeurs-es, et leurs cours pratiques complètent parfaitement les cours théoriques. D'autres enfin sont des doctorants-es (potentiellement de futurs-es professeurs-es) auxquels-les l'Université souhaite confier des cours.

Il en ressort donc qu'il n'y a aucun danger pour la qualité de l'enseignement qui découlerait de la présence des chargés-es de cours. Plutôt, on constate que l'Université ne pourrait tout simplement pas fonctionner et bien accomplir sa mission sans l'apport des chargés-es de cours. Quant à celles-ci et ceux-ci, ils souhaitent que s'améliorent leurs conditions d'emploi et d'exercice. La plupart aimeraient bien stabiliser leur emploi et oublier l'angoisse de l'attribution trimestrielle des cours. Certains-es aimeraient faire plus de recherche, mais constatent qu'on ne leur donne pas accès au financement. Plusieurs aimeraient devenir professeur-e, mais on leur refuse généralement l'accès aux rares postes disponibles (pour des motifs qu'il faudra bien un jour éclaircir). Certains-es autres, pour toutes sortes de raisons, ne veulent pas devenir professeur-e, mais est-ce une raison pour leur faire de mauvaises conditions de travail et pour les dénigrer?!

Quand les étudiants-es suivent un cours, elles et ils ignorent souvent le titre d'emploi de leur enseignant-e. En fait, à leurs yeux, il n'y a pas de différence. En effet, aucune particularité de l'enseignement ne découle du titre d'emploi de la personne enseignante. Les étudiants-es ont accès à leur enseignant-e quel que soit son titre d'emploi, et peuvent obtenir les mêmes services liés à ce cours. Si ça se trouve, les chargés-es de cours sont généralement plus disponibles que les professeurs-es toujours préoccupés-es par leur recherche.

Alors, si nous voulons parler de financement des universités et de qualité de l'enseignement, faisons le tous ensemble, enseignants-es universitaires de tous les titres d'emploi, et parlons plutôt de la taille des groupes-cours, dans certains cas pléthorique! Parlons du soutien à l'enseignement, du respect de l'autonomie professionnelle! Parlons des conditions de travail de tous les membres de la communauté universitaire! Parlons de l'état et de l'entretien des classes et des laboratoires!

En réalité, dans ce branlebas médiatique, il faut distinguer la bonne volonté des uns (merci!) de la rhétorique trouée des autres pour qui lesdites déclarations, qui apparaissent concertées, sont un instrument pour mousser à tout prix la seule augmentation du nombre de postes de professeurs dans les universités. On dira que c'est de bonne guerre, puisque s'impose le réinvestissement qui l'autoriserait. Je réponds que non, en tout cas pas si on la mène à coups de demi-vérités! Et nous ne permettrons pas que cela se fasse en cassant du sucre sur le dos des chargés-es de cours, en niant que l'amélioration de conditions de travail de celles-ci et de ceux-ci doit avoir la priorité. Surtout, nous ne laisserons pas passer le mépris. À bon entendeur, salut!

Pierre G. Verge  
Président du SCCUM



## Les chargé-es de cours sont partie prenante de la mission des universités. Plusieurs d'entre eux font aussi de la recherche et création sans toutefois être payés pour le faire.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) réitère que l'apport des chargé-es de cours au réseau universitaire québécois est inestimable.

Dans un article d'Ici Radio-Canada, « Universités : payer plus pour avoir moins », on sous-entend que le nombre important de chargé-es de cours a un impact négatif sur la formation universitaire. Or, la FNEEQ rappelle que les chargé-es de cours sont des professionnels et souvent des experts dans leur domaine respectif, ils sont choisis pour leurs connaissances et leurs compétences par les professeurs, ils sont appréciés des étudiants et ils sont également évalués par ces derniers.

« Les chargé-es de cours sont partie prenante de la mission des universités. Plusieurs d'entre eux font aussi de la recherche et création sans toutefois être payés pour le faire. Donc dire qu'à leur contact les étudiantes et étudiants sont peu sensibilisés à la recherche scientifique est une grave erreur. En fait les chargé-es de cours sont bien souvent plus près des réalités des étudiants de premier cycle que les professeurs eux-mêmes », soutient Richard Bousquet, vice-président de la FNEEQ et responsable du regroupement Université.

### Manque de reconnaissance

Les chargé-es de cours s'occupent d'environ 60 % des cours universitaires de 1<sup>er</sup> cycle et ils donnent de plus en plus de cours de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

Le rapport de l'Association canadienne de professeures et professeurs d'université rendu public par le Devoir ce matin rapporte que la précarité d'emploi chez les chargé-es de cours causait plusieurs problèmes de stress, d'anxiété et de santé mentale.

« Il s'agit là du réel problème chez les chargé-es de cours. Ils n'ont aucune sécurité d'emploi. Le manque de reconnaissance à leur endroit fait en sorte qu'ils se sentent méprisés et marginalisés. Il ne faut pas se demander s'ils sont compétents, ils le sont, il faut se demander s'ils sont reconnus à leur juste valeur », conclut Caroline Quesnel, présidente de la FNEEQ.

[Pour en savoir plus ►](#)



*Connaissez-vous vos droits?  
Ça peut faire toute la différence!*

## La perte du lien d'emploi après une absence de deux ans

(art. 9.05 et suivants de la convention collective)

« J'ai travaillé à l'étranger pendant deux ans et demi. Au retour, je me rends compte que j'ai perdu mon pointage accumulé depuis 12 ans. Que puis-je faire? »

La convention collective permet à une chargée ou à un chargé de cours de conserver son pointage, et donc son lien d'emploi, durant les 24 mois qui suivent la fin du dernier trimestre où elle et il a obtenu du pointage. Une fois cette période terminée, tout son pointage accumulé sera perdu, à moins qu'elle ou il obtienne un contrat au trimestre suivant.

La convention collective permet toutefois de **prolonger ce lien d'emploi** au-delà de deux ans dans les cas suivants :

- obtention d'un congé parental ou d'un congé pour des raisons familiales ou pour agir comme juré ou comme témoin dans une affaire judiciaire, selon l'article 17 de la convention sur les congés;
- congé de maladie ou d'accident, selon l'article 18 de la convention;
- élection comme député fédéral ou provincial;
- demande écrite de la chargée ou du chargé de cours (prolongation limitée à un trimestre);
- toute autre situation, après entente entre les parties (prolongation limitée à 12 mois).

Il revient aux chargées et chargés de cours de faire les démarches nécessaires pour protéger leur lien d'emploi avec l'Université.

Note : Ce texte relate l'essentiel des conditions ayant trait au lien d'emploi, et a pour but de sensibiliser les chargées et chargés de cours à cette question. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez [la convention collective à scccum.ca](#) ou, au besoin, contactez l'équipe de la convention au 514 343-7766 ou à [info@scccum.ca](mailto:info@scccum.ca).



## Revirements majeurs à la TÉLUQ

**Michaël Séguin, vice-président aux relations intersyndicales**

Après plusieurs mois de mobilisation, les tuteurs et tutrices remportent trois importantes victoires : la suspension du directeur général de la TÉLUQ, la fin du partenariat avec le sous-traitant MATCI et la démission du président du syndicat des professeurs (SPPTU). Le SCCCUM ayant activement pris part à cette lutte contre la privatisation de l'enseignement supérieur, je reviens ici sur ces derniers développements.

Tout d'abord, rappelons que l'Université TÉLUQ, une composante de l'Université du Québec, existe depuis 1972 et qu'elle a pour spécificité de n'offrir que de la formation à distance à près de 20 000 étudiants<sup>1</sup>. Dans ce modèle, les cours sont conçus par des professeurs, tandis que l'accompagnement des étudiants est assuré par des tuteurs (l'équivalent des chargés de cours). Brièvement menacé de fermeture en 2015 (l'idée avait été évoquée par le ministre François Blais<sup>2</sup>), le directeur général, Martin Noël, entreprenait de restructurer son université en 2016. Deux idées étaient au programme : sous-traiter une part de l'enseignement à un institut privé ayant sise au Maroc et couper radicalement dans l'encadrement des étudiants-es en remplaçant les tuteurs-trices par des « professeurs-es sous contrat<sup>3</sup> ». Ces deux mesures combinées amenaient, à terme, au congédiement de près de 9 tuteurs sur 10.

1 [https://www.telug.ca/site/universite/a\\_propos.php](https://www.telug.ca/site/universite/a_propos.php)

2 <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/30/01-4915503-la-telug-menacee-de-fermeture.php>

3 Pour plus de détails sur ces deux enjeux, [voir l'infolettre de mars](#).

[Pour en savoir plus ►](#)



## Rentrée scolaire - La FNEEQ-CSN présente ses priorités en éducation

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) profite de la rentrée scolaire pour rendre publiques ses priorités en matière d'éducation et réclamer aux partis des engagements plus ambitieux. « Jusqu'à présent, les principales formations politiques n'ont pas su présenter l'éducation comme un projet collectif au Québec », affirme Caroline Quesnel, présidente de la fédération.

Léandre Lapointe, responsable du regroupement des 40 syndicats des établissements privés, déplore que le réseau d'enseignement ait terriblement souffert des compressions du gouvernement ces dernières années. « Les chefs des partis doivent comprendre qu'il est urgent de réinvestir massivement, de façon stable et récurrente, afin de protéger le système d'éducation au Québec. Il

Pour en savoir plus ►



## Le saviez-vous?

Oui, vous le saviez sûrement, mais permettez-nous de vous rappeler que la date limite pour déposer un projet d'intégration pédagogique est le **1er octobre** prochain.

Le mois d'octobre est le moment idéal pour déposer de petits projets rapides ou encore la première étape d'un projet, par exemple pour effectuer une consultation des chargés-es de cours sur un sujet pédagogique qui vous paraît particulièrement intéressant.

Nous vous encourageons également à déposer des projets interdépartementaux ou interfacultaires (histoire-informatique, andragogie-histoire de l'art, etc.).

Remplissez [le formulaire](#) et acheminez-le avant le 1<sup>er</sup> octobre aux membres de votre comité local d'intégration pédagogique. Ils vous aideront à le peaufiner. Vous pouvez aussi le faire parvenir à [projets-ip-fpp@drh.umontreal.ca](mailto:projets-ip-fpp@drh.umontreal.ca), ainsi qu'à Eliana Sotomayor à [eliana.del.carmen.sotomayor@umontreal.ca](mailto:eliana.del.carmen.sotomayor@umontreal.ca), qui se fera un plaisir de vous aider.

## Dates à retenir

### Activités universitaires

**10 septembre** - [Assemblée universitaire \(AU\)](#)

**18 septembre** - [Commission des études](#)

**24 septembre** - [Conseil de l'Université](#)

**1er octobre** - Date limite pour déposer votre [projet d'intégration pédagogique](#)

### Activités au SCCUM

**20 septembre** - 5 à 7 de la rentrée (information à venir)

### Activités intersyndicales

**5 septembre** - Assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain ([CCMM](#))

**19 septembre** - Débat électoral au Conseil central du Montréal métropolitain ([CCMM](#))

**28 et 29 septembre** - Rencontre du Regroupement Université (RU)